

CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD, PORTEUR DU SERVICE UNIFIÉ « PTRE RÉNOV' INFO SERVICE », À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE » DU RÉSEAU FRANCE RÉNOV' EN NOUVELLE-AQUITAINE POUR 2024

<b>Nombre de membres :</b>			L'an deux mille vingt-trois, le vingt et novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	38	47	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX - Chrislian BRUNIER (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) - Micheline BERNARD - Éric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Gilles GAY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de David CHAMARD) - Anne-Sophie DESCAMPS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Maylise BOCHE)- Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Joël LALOYEAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Baptiste PAIN ( a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE- Nadia AUDEBERT - Alysson CURTY (a reçu pouvoir de Thierry BLASEZYK) - Lydia BERETTI (a reçu pouvoir de Pascal TARDY) - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Emmanuel NICOLAS - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danielle BALLANGER -			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU, Gérard ALAIRE, Richard MOREAU			
<b>Absents :</b>			
Éric GUINOISEAU (excusé), Younes BIAR, Didier TOUVRON			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Bruno CALMONT
<b>Convocation envoyée le :</b> 15 novembre 2023
<b>Affichage de la convocation le :</b> 15 novembre 2023

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 27 NOV. 2023
n°: 017-200041614-20231121-2023_11_06-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 30 NOV. 2023

**CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD, PORTEUR DU SERVICE UNIFIÉ « PTRE RÉNOV' INFO SERVICE », À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE » DU RÉSEAU FRANCE RÉNOV' EN NOUVELLE-AQUITAINE POUR 2024**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la Convention du service unifié pour la gestion de la Plateforme de rénovation énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge signée entre les CdC Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » pour 2024 du réseau France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine,

**Madame Anne-Sophie DESCAMPS, conseillère déléguée en charge de la transition énergétique** rappelle que la PTRE Rénov' Info Service est un espace d'information, de conseil, et d'accompagnement aux particuliers portant sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat.

Les conseils et accompagnements neutres et gratuits sont assurés par deux conseillers à temps plein depuis décembre 2022 et une coordinatrice/conseillère. Basés au siège d'Aunis Sud à Surgères, les conseillers renseignent et accompagnent les habitants lors de rendez-vous, par téléphone, par courriel, et lors de permanences sur chaque CdC.

Rénov' Info Service assure également une mission de sensibilisation et d'animation auprès des ménages et des professionnels du bâtiment et de l'habitat autour de la rénovation énergétique performante et bas carbone.

Elle participe à la dynamique territoriale autour de la rénovation des logements privés en mobilisant les partenaires institutionnels publics, privés et associatifs de l'habitat.

En 2022, les PTRE ont été intégrées au service public national de la rénovation de l'habitat France Rénov' en tant qu'Espace Conseil France Rénov'. Ces derniers constituent des guichets d'information, de conseil et d'accompagnement, gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation énergétique, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation et, en fonction de leurs besoins, à leur recommander de recourir aux différents structures partenaires sur les questions d'architectures ou juridiques.

Pour mener à bien ses missions, Rénov' Info Service a dû s'adapter, en recrutant un 3e ETP en 2023 et en élargissant ses actions.

Depuis 2020, les PTRE sont financées par le programme SARE de l'État et la Région Nouvelle Aquitaine, via à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de celle-ci.

L'AMI régional pour 2024 a été lancé en septembre et les candidatures devaient être déposées avant le 26 octobre dernier, les délibérations pouvant arriver après le dépôt du dossier.

Le COPIL de la PTRE a travaillé sur une candidature répondant aux critères demandés.

Les objectifs (actes métiers) suivants sont visés concernant les ménages :

- 1200 informations de premier niveau,
- 800 conseils personnalisés,
- 30 accompagnements pour la réalisation de travaux en rénovation totale.

Rénov' Info Service mobilise également du temps des services Environnement, Transition énergétique, Développement économique, Habitat et Communication des trois EPCI.

Le budget prévisionnel en euros TTC présenté dans la candidature à l'AMI est le suivant :

## AR Prefecture

017-200041614-20231121-2023\_11\_06-DE  
Reçu le 27/11/2023

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL
Dépenses de personnel - Salaires et charges	142 000 €
Dépenses de déplacement et de formation	2 800 €
Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers	12 330 €
Charges connexes liées à cette opération (dont temps encadrement PTRE et temps agents des autres services)	29 654 €
Partenariat sur actes métiers (DOREMI)	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>189 784 €</b>

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT PRÉVISIONNEL
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région	41 043 €
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE	60 071 €
Autofinancement des 3 EPCI	88 670 €
<b>TOTAL</b>	<b>189 784 €</b>

Dans ce budget prévisionnel sont valorisés des temps d'agents d'autres services (Communication, Développement économique, Habitat, Environnement-Transition énergétique...) amenés à travailler avec la plateforme et qui sont financés par chacun des services en question pour un montant évalué à 22 000 €.

Ainsi, sans le temps de ces agents, le budget prévisionnel 2024 propre au service unifié est de **167 784 €** (contre un prévisionnel de 170 615 € en 2023 à trois agents et un réalisé de 135 831 € en 2022 à deux agents).

A partir des objectifs définis pour la plateforme et présentés dans la candidature, le montant des subventions SARE et Région est évalué à **101 114 €**. Il était de 112 966 € en 2023, et de 62 683 € en 2022.

La part d'autofinancement pour les trois EPCI s'établit à 88 670 € en 2024 (contre un prévisionnel de 79 649 € en 2023 à trois agents, et un réalisé de 73 148 € en 2022 à deux agents) comprenant :

- 22 000 € de valorisation de temps agents d'autres services des 3 EPCI en lien avec les actions de la PTRE ;
- 66 670 € de reste à charge sur le budget PTRE, soit **22 223,33 € pour chaque EPCI** (contre un prévisionnel de 19 216,33 € en 2023 (montant qui devrait être réévalué un peu à la hausse), et un réalisé de 18 705,24 € en 2022.

La convention avec la Région sera d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

A l'unanimité,

- De donner acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- De valider la candidature de la PTRE Rénov' Info Service à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » pour 2024 du réseau France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine telle que présentée ci-dessus ;

## AR Prefecture

017-200041614-20231121-2023\_11\_06-DE  
Reçu le 27/11/2023

- D'autoriser le Président ou son représentant à présenter la candidature de la PTRE Rénov' Info Service à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » pour 2024 du réseau France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec la Région Nouvelle Aquitaine, et ses avenants éventuels ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 22 novembre 2023

Le Président

Le secrétaire de séance

Jean GORIOUX



Bruno CALMONT

### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.